

## DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

Séance ordinaire du : 11 avril 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

Aujourd'hui le onze avril deux mille vingt-deux à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 4 avril 2022 (convocation affichée en Mairie en date du 4 avril 2022) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire

#### PRÉSENTS A LA SÉANCE

**PRÉSENTS :** Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Sylvie CESARD-BRUNET, Patrick BLANC, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT et Karine FAUCONNET, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Valérie CARPENTIER, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Sylvain FOUCHER, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM, Nelly LOUEY (présente jusqu'à la délibération n°22-024) et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

**EXCUSES REPRESENTES :** Sandrine LACAUSSE, Dominique SAITTA, Patrick DURAND, Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE et Lucie GATINEAU.

**ABSENTES :** Jade GIRAUD et Nelly LOUEY (absente à partir de la délibération n°22-025).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Patrick BLANC.

#### LA SÉANCE EST OUVERTE

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux participants. En préambule, elle souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé à l'organisation du premier tour des élections présidentielles : présidents de bureau de vote, assesseurs, bénévoles, services de la Ville, etc. Le deuxième tour, ainsi que les élections législatives, nécessitera la mobilisation de bénévoles durant encore trois dimanches. Madame le Maire invite tous les volontaires à se faire connaître. Elle a le sentiment que ce sont toujours les mêmes qui se mobilisent.

S'agissant de la guerre en Ukraine, Madame le Maire tient à remercier les Blanquefortais pour leur solidarité. Une collecte a été organisée avec des partenaires de la Ville. Pour rappel, près de 3 millions d'Ukrainiens se trouvent actuellement en Pologne. L'immense majorité ne souhaite pas venir en France. Pour ceux qui souhaiteraient venir, un dispositif d'hébergement citoyen a été mis en place en France. Des familles blanquefortaises se sont portées volontaires pour accueillir des personnes déplacées. Avant de se porter volontaire, deux éléments sont à savoir :

- Aucune date limite n'est fixée. L'accueillant s'engage pour une durée inconnue, sans qu'un relais par l'État, les bailleurs sociaux, le Département ou la Ville soit garanti ;
- Aucune indemnité n'est versée aux familles accueillantes.

Madame le Maire regrette la complexité administrative française qui freine ces accueils. À date, une seule famille ukrainienne est arrivée à Blanquefort. D'autres pays européens comme la Pologne, la Moldavie, la Roumanie, accueillent en masse des réfugiés. Il est urgent de pouvoir les soulager. Madame le Maire souhaite que de nouvelles familles arrivent rapidement à Blanquefort. Les personnes déplacées pourraient ainsi se soutenir mutuellement et créer du lien.

Pour finir ce préambule sur une note positive, Madame le Maire se réjouit de la reprise de la vie « normale » : reprise des manifestations communales et associatives, relance du festival Nature, organisation du festival Echappée Belle, etc.

Madame le Maire propose à Patrick BLANC d'être secrétaire de séance — lequel accepte —, puis énumère les pouvoirs en sa possession :

- ✓ Sandrine LACAUSSE à Véronique FERREIRA
- ✓ Dominique SAIITA à Michel SAUBION
- ✓ Patrick DURAND à Philippe GALLES
- ✓ Ruffino D'ALMEIDA à Sylvie CESARD-BRUNET
- ✓ Aurore LAMOTHE à Patrick BLANC
- ✓ Lucie GATINEAU à Ayline NORIEGA

### **Adoption du procès-verbal du 7 février 2022**

*En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 7 février 2022 est approuvé à l'unanimité.*

### **RAPPORTEUR : Madame le Maire**

### **Affaire n° 22-020 : Mobilisation contre la fermeture de la piste sécante de l'aéroport de Bordeaux Mérignac – Autorisation**

Madame le Maire explique que, depuis plusieurs mois, l'Association Eysino-Haillanaise de Défense Contre les Nuisances de l'Aéroport (AEHDCNA) alerte sur plusieurs problématiques en lien avec le développement de l'aéroport. Madame le Maire s'est rendue à l'assemblée générale de

l'association, le 29 janvier dernier, pour récolter des informations. Elle en tire les conclusions suivantes :

- Le développement de l'aéroport ne doit pas être stoppé, car il est nécessaire à la vie économique locale ;
- L'explosion prévisible du trafic aérien pose la question des nuisances sonores pour les communes survolées ;
- La fermeture de la piste sécante reporterait l'intégralité du trafic sur la piste principale. Actuellement, l'aéroport de Mérignac compte 2 pistes : la piste principale, qui impacte Blanquefort, et une piste sécante qui accueille 15 % du trafic. Avec le développement du low-cost et la suppression de la piste sécante, le trafic supplémentaire sur la piste principale enregistrerait une hausse bien supérieure à 15 %. Il est prévu un doublement du trafic dans les 15 prochaines années.

À l'issue de la réunion, l'association a proposé aux participants de signer une pétition « halte à l'accroissement des nuisances sonores ». Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette pétition en tant que maire.

Cette pétition dénonce :

- Les nuisances grandissantes pour les populations survolées que le développement du trafic aérien engendre ;
- La menace supplémentaire que constitue le projet de fermeture de la seconde piste qui reporterait la totalité du trafic sur la piste principale ;
- Les survols d'avions militaires, notamment des Rafales, de plus en plus nombreux, prévus dans le cadre de la formation des pilotes des pays acheteurs ;
- La non-réglementation des vols de nuit, en lien avec le modèle de développement de l'aéroport Bordeaux-Mérignac qui repose presque uniquement sur le low-cost.

Il faut savoir que le Conseil d'État avait été saisi par 18 associations françaises de défense contre les nuisances sonores des aéroports, dont la AEHDCNA. Ces associations déplorent le manque d'indépendance dans la gestion du bruit autour des grands aéroports. Dans un arrêt du 5 avril 2022, le Conseil d'État a donné raison à ces associations en demandant à l'État de créer une autorité indépendante de la Direction du Transport aérien. Cette autorité sera chargée de mener les études de bruit autour des grands aéroports français.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Frédéric BONNOT annonce qu'il s'abstiendra lors de cette délibération, car il déplore « l'aéronautique bashing ». Madame le Maire a rappelé les enjeux économiques liés à cette filière, surtout pour la région bordelaise. À l'instar des éoliennes, tout le monde s'accorde à dire que le trafic aérien est important, mais s'y oppose quand il l'impacte de trop près. Par ailleurs, Frédéric BONNOT reste sceptique quant à l'impact des nuisances sonores sur les Blanquefortais. De même, les Rafales font certes du bruit à l'atterrissage et au décollage, mais les vols sont peu fréquents et ils ont systématiquement lieu en journée.

- Emmanuelle PLOUGOULM précise que l'aéroport de Bordeaux compte deux pistes : une piste principale dont le couloir aérien passe au-dessus du Haillan et d'Eysines pour les atterrissages et au-dessus de Cestas et Pessac en direction du Sud ou Saint-Jean d'Illac en direction du Nord. Cette piste est utilisée 6 jours sur 7. L'aéroport de Bordeaux est le dernier aéroport à accepter les vols de nuit. L'entretien de la piste s'effectue donc de jour et les vols sont transférés tous les

mardis sur la piste secondaire, appelée « piste sécante ». Cette piste est plus courte et survole, à basse altitude, les villes de Bègles, Talence et Pessac. Elle n'est utilisée qu'à 10 ou 12 % des vols par an, mais représente la plus grosse partie des plaintes reçues à l'aéroport, car les vols sont très bas. Elle est utilisée également lorsque le vent souffle en rafale à moins de 35 km/h. À cause de cette configuration sécante, une dizaine d'accidents est survenue ces dernières années : erreur de sens des avions qui partaient face aux atterrissages. Il faut savoir que le sujet de la fermeture de la piste sécante fait partie de la proposition unique de développement que le conseil d'administration de l'aéroport a rendu à l'État fin mars. Elle correspond à la demande qui a été adressée par le Président Hollande en 2015 en matière de baisse de nuisances, de respect de l'environnement et de transition énergétique. Toutes les études ont été menées pour correspondre à la demande. Aucun plan B n'est prévu.

Selon Emmanuelle PLOUGOULM, il faut se battre pour augmenter les prix aidés, élargir la zone de bruit et soutenir la population dans ses demandes de prise en compte des nuisances (isolation, double vitrage). En effet, la suppression de la piste secondaire n'entraînera pas de hausse du nombre de passages quotidiens, mais une journée supplémentaire de trafic, soit 7 jours sur 7. Il faut surtout se battre pour obtenir la suppression des vols de nuit 7 jours sur 7. D'ailleurs, le Conseil d'État a demandé au gouvernement d'instruire, dans un délai de 6 mois, via une autorité indépendante, le dossier fixant les procédures sur la réduction du bruit autour de l'aéroport. En partant du postulat que certains quartiers de Blanquefort subissent les nuisances sonores de l'aéroport, Emmanuelle PLOUGOULM estime que l'action de la Ville en la matière est trop limitée. Il faut faire en sorte que la Ville se mobilise pour être intégrée dans les zones de bruit ; ce qui permettra à certains habitants d'obtenir des aides pour effectuer l'isolation phonique de leur logement.

En conclusion, Emmanuelle PLOUGOULM considère que la fermeture de la piste sécante n'est pas le sujet sur lequel il faut se battre pour réduire les nuisances subies par les populations. Il est louable de la part de Madame le Maire de faire preuve de sororité en politique en soutenant ses collègues maires d'Eysines et du Haillan. Cependant, par honnêteté intellectuelle, Emmanuelle PLOUGOULM refuse de voter cette délibération. Elle aurait préféré un débat de fond sur le sujet des nuisances de l'aéroport pour les Blanquefortais.

- Luc SIBRAC accepte que Madame le Maire signe cette pétition par solidarité, même s'il trouve la démarche un peu démagogique. Cette pétition aura probablement peu d'impact. Il demande à Madame le Maire si elle a signé la pétition à titre personnel. Luc SIBRAC indique qu'il habite à Blanquefort depuis 50 ans et qu'il n'a jamais souffert des nuisances sonores de l'aéroport, à l'instar des nombreux habitants qu'il a interrogés sur le sujet. La population blanquefortaise souffre davantage des nuisances sonores liées aux rodéos sauvages ou au passage de motos intramuros. La municipalité aurait la possibilité d'agir directement pour limiter cette nuisance bien réelle.

- Sylvain FOUCHER estime que cette pétition représente avant tout une mobilisation citoyenne. Il est important de reconnaître la mobilisation des citoyens quand ils se saisissent d'un sujet, aussi complexe soit-il. La signature de cette pétition n'est pas un acte démagogique. Des habitants se plaignent de nuisances. Il est important de les entendre. De la même manière, les habitants qui se plaignent de rodéos à Blanquefort seront entendus s'ils se constituent en association. Il s'agit ici de veiller à ce que l'aéroport se développe sans nuire aux habitants.

- Bruno FARENIAUX rappelle qu'il participe à la commission Environnement de l'aéroport au titre de son mandat à Bordeaux Métropole. Depuis vingt ans, le trafic de l'aéroport a été multiplié par trois avec la création du terminal Billi et l'arrivée des compagnies low cost. Actuellement,

l'aéroport de Mérignac enregistre 7 millions de passagers. Le développement économique de l'aéroport connaît un rebond post-crise, avec l'annonce du doublement de la fréquentation d'ici quinze ans. Cet objectif ne pourra pas être atteint avec une seule piste. Une seconde piste devra donc être construite, non pas une piste sécante, mais une piste parallèle, comme à Roissy. Il faut d'ores et déjà s'interroger sur les conséquences de cette nouvelle piste sur la commune de Blanquefort. À court terme, il convient de batailler pour interdire les vols de nuit. La plupart des aéroports français interdisent les vols de nuit entre 22h et 6h. Certains élus indiquent que les habitants de la commune entendent peu les avions. La raison est simple : le rebond est en cours. Le trafic n'a pas encore atteint son niveau d'avant crise. Le bruit fera l'objet d'études de mesure dès lors que ce niveau sera atteint. De même, les essais militaires reprennent tout juste après une longue période d'arrêt due à la pandémie. Le nombre de clients a augmenté de façon significative. Personnellement, Bruno FARENIAUX a entendu, ce matin même, deux avions militaires passer à basse altitude au-dessus de Blanquefort. La question est de savoir si les habitants de Blanquefort pourront bénéficier, comme les habitants proches d'Orly, de Roissy et du Bourget, d'un plan de lutte contre le bruit. L'État a consacré un budget inimaginable pour aider les habitants à isoler leur maison. Bruno FARENIAUX estime que Madame le Maire doit signer la pétition, car il faut, dès aujourd'hui, sensibiliser les décideurs à la nécessité de se doter d'un plan de prévention.

- Nelly LOUEY informe que, depuis une loi de 2020, les nouveaux acquéreurs de biens immobiliers et locataires ont la possibilité de demander un diagnostic sur le bruit des avions dans la zone.

- Emmanuelle PLOUGOULM souligne que le dossier du développement de l'aéroport est complexe. Les élus de ce conseil ne peuvent pas le traiter en deux minutes. Il pourrait être intéressant d'organiser une réunion d'information à l'attention des habitants pour expliquer les tenants et aboutissants du dossier et donner les arguments de chacun. Emmanuelle PLOUGOULM ignorait que l'aéroport prévoyait de construire une nouvelle piste. Ce projet n'est pas clairement stipulé dans le cahier de développement de l'aéroport. Pour évaluer les nuisances sonores sur la commune de Blanquefort, il paraît utile de mener une étude d'impact.

- Madame le Maire annonce qu'elle n'a pas signé la pétition à titre personnel, car elle préférerait en parler ouvertement aux élus du conseil municipal. Eu égard à sa fonction, un acte effectué à titre personnel rejaillit inévitablement sur la commune. S'agissant des nuisances sonores, la partie Est de Blanquefort est particulièrement concernée. Certes, les habitants ne souffrent pas exclusivement du bruit, mais le problème mérite d'être traité. Madame le Maire admet que la signature de cette pétition représenterait un geste de solidarité vis-à-vis des autres communes, plus impactées que Blanquefort. Elle répète qu'elle n'est pas opposée au développement de l'aéroport. Néanmoins, le passage annoncé de 7 à 18 millions de voyageurs en 15 ans soulève des inquiétudes. Le développement semble trop rapide. Madame le Maire estime qu'elle doit signer la pétition pour plusieurs raisons : la mobilisation citoyenne, la question de la piste sécante et la demande d'interdire les vols de nuit. Cette démarche permettra de montrer à l'État que des pouvoirs publics non-membres de l'aéroport sont sensibles aux nuisances engendrées par le développement du trafic aérien.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 5 abstentions (E. Plougoulm, M. François, L. Sibrac, F. Bonnot et N. Louey) et 1 absente (J. Giraud).*

**RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET**

**Affaire n° 22-021 : Création et désignation des membres de la Commission de contrôle financier**

Karine FAUCONNET indique que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose aux collectivités de créer une commission de contrôle financier (CCF) chargée de contrôler les comptes des délégataires avant la présentation des rapports en commission consultative des services publics locaux. Outre la création de cette commission, il convient de fixer le nombre de conseillers municipaux y participant, en l'occurrence cinq titulaires et cinq suppléants. Le maire est président de droit.

<b>Madame le Maire, Présidente</b>	<b>Représentante du Maire</b>
Véronique FERREIRA	Karine FAUCONNET
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Philippe GALLES	Sylvain FOUCHER
Jean-Claude MARSULT	Pascale NAVARRO
Patrick DURAND	Pierre LABORDE
Michel REYNAUD	Aurore LAMOTHE
Emmanuelle PLOUGOULM	Marc FRANÇOIS

En complément de ses membres, il est proposé que cette commission puisse se faire assister, si elle l'estime nécessaire, par tout agent ou toute personne qualifiée.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour, 3 abstentions (L. Sibrac, F. Bonnot et N. Louey) et 1 absente (J. Giraud).*

**RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET**

**Affaire n° 22-022 : Fixation des taux d'imposition des deux taxes locales**

Karine FAUCONNET rappelle que, depuis 2021, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation puisqu'elles ne perçoivent plus cette recette. La taxe d'habitation est en partie compensée par la taxe foncière.

Pour faire suite au Rapport d'Orientations Budgétaires du 15 novembre 2021, il est proposé de maintenir les taux comme suit :

- Foncier bâti : 40,84 %
- Foncier non bâti : 49,76 %.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat.

- Marc FRANÇOIS trouverait intéressant de communiquer le montant des bases, qui ont été notifiées la semaine précédente. Cet élément permettrait de connaître l'excédent par rapport au budget.

- Luc SIBRAC annonce que son groupe s'abstiendra. Certes, la commune propose une stabilisation des taux, mais l'augmentation des bases impacte à la hausse la taxe, donc les finances des Blanquefortais. Luc SIBRAC aurait souhaité que la commune acte une baisse des taux à hauteur de la revalorisation des bases. Blanquefort pourrait très bien supporter une baisse des taux, quitte à les revaloriser si des investissements le nécessitaient.

- Karine FAUCONNET s'engage à transmettre les éléments au conseil municipal dès qu'elle disposera de données fiables. La décision prudente de maintenir les taux s'explique par les incertitudes de l'année 2022 : perte attendue de 500 k€ pour Ford, remboursement des fonds de solidarité débloqués par les collectivités pendant la crise Covid, etc.

- Madame le Maire rappelle que Blanquefort est toujours la ville de plus de 10 000 habitants présentant les taux les plus bas. Tous les maires et présidents d'EPCI craignent que la loi de finances de 2023 impacte le budget de leur collectivité. Par ailleurs, il faut prendre en compte l'augmentation des prix : gaz, électricité, carburant, matériaux, etc. Au vu de la flambée du prix des matériaux, une ordonnance de fin mars 2022 permet de dépasser les marges fixées dans le marché public passé avec les entreprises de construction.

- Marc FRANÇOIS rappelle qu'un candidat au second tour des élections présidentielles a promis 10 milliards d'euros d'économies sur les collectivités. Nul ne sait comment ces économies seront générées. En parallèle, il est prévu la suppression de la CVAE, qui sera remplacée par une dotation, variable d'ajustement classique.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 5 abstentions (E. Plougoum, M. François, L. Sibrac, F. Bonnot et N. Louey) et 1 absente (J. Giraud).*

## **RAPPORTEUR : Madame le Maire**

### **Affaire n° 22-023 : Subventions supérieures à 23 000 €**

Madame le Maire propose d'adopter les subventions suivantes :

	<b>Subventions de fonctionnement</b>	<b>Subventions pour projet spécifique</b>
<b>Scène nationale Carré – Colennes</b>	<b>538 625 €</b>	<b>10 000€</b>
<b>Association A.B.C.</b>	<b>587 900 €</b>	<b>7 500 €</b>
<b>C.O.S.P.M.</b>	<b>86 274 €</b>	<b>7 000€</b>
<b>Bordeaux TechnoWest</b>	<b>31 000 €</b>	
<b>Mission Locale technowest</b>	<b>33 079 €</b>	-
<b>Crèche Les Poussins</b>	<b>106 300 €</b>	
<b>Crèche Suze Pouce</b>	<b>125 000 €</b>	
<b>C.C.A.S.</b>	<b>890 000 €</b>	
<b>ESB Omnisports</b>	<b>45 000 €</b>	<b>6 600 €</b>
<b>ESB Football</b>	<b>54 000 €</b>	-

Outre les subventions de fonctionnement classiques, la commune souhaite verser des subventions permettant de financer des projets spécifiques. La subvention de 7 000 euros au COS s'inscrit dans le cadre des festivités qui seront organisées pour célébrer les 50 ans du COS. De même, les 10 000 euros supplémentaires accordés au Carré-Colennes permettront de financer des actions en lien avec les 30 ans de l'Echappée Belle. Enfin, les subventions exceptionnelles de 7 500 euros

pour l'ABC et 6 600 euros pour l'ESB Omnisports serviront à un projet de fusion entre l'ABC et l'ESB. Une nouvelle structure verra le jour début 2023. Elle permettra de mutualiser les compétences du métier associatif. La commune a besoin d'une tête de réseau. Depuis plusieurs mois, les élus de l'ABC et de l'ESB travaillent ensemble sur un projet associatif commun et sur la gouvernance de la nouvelle structure. Ces travaux se poursuivront jusqu'en juin 2022. Ils nécessitent un accompagnement juridique et comptable, afin de cadrer au mieux le transfert des contrats de travail, la paie, le respect des conventions collectives, la poursuite des contrats de prestation ou d'assurance, etc. La subvention spécifique sera utilisée pour financer ces expertises. Un traité de fusion sera rédigé durant le second semestre 2022 et soumis à validation du conseil d'administration des deux structures. Deux assemblées générales extraordinaires seront ensuite organisées : une pour acter la dissolution de l'ESB et une pour modifier les statuts de l'ABC en y intégrant les missions de l'ESB. La dissolution de l'ESB ne gênera en rien la poursuite des activités des associations sportives de la commune, car ces associations sont indépendantes. En revanche, il a été décidé de conserver l'ABC, car cette structure a plusieurs missions : le suivi de la vie associative et la jeunesse, notamment l'accueil des jeunes pendant les vacances. Ces missions impliquent la conclusion d'accord avec des partenaires comme la CAF ou la Jeunesse & Sport. La dissolution de l'ABC aurait pu remettre en cause ces contrats et perturber les missions jeunesse.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Isabelle MAILLÉ demande si le nom de la nouvelle structure changera.
- Madame le Maire répond que la décision relèvera de la nouvelle gouvernance.
- Philippe GALLES rappelle que l'ABC signifie Association blanquefortaise culturelle et sportive.
- Bruno FARENIAUX annonce que, par déontologie, il ne prendra pas part au vote, eu égard aux responsabilités de son épouse dans l'exécutif de l'ABC.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour, 1 ne prend pas part au vote (B. Faréniaux) et 1 absente (J. Giraud).*

## **RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

### **Affaire n° 22-024 : Subvention d'équipement à l'EPCC Carré-Colonnes**

Jean-Claude MARSAULT rappelle que les communes de Blanquefort et de Saint-Médard-en-Jalles participent chaque année au fonctionnement de la structure. Cette participation financière est complétée depuis 2010 par l'attribution d'une subvention d'équipement permettant d'accompagner l'EPCC dans la réalisation de son plan pluriannuel d'investissement.

Il est ainsi proposé de verser, pour l'exercice 2022, une subvention d'équipement d'un montant de 20 000 euros. Cette somme est destinée principalement au renouvellement du matériel scénique et outillage de la salle de spectacle des Colonnes, ainsi qu'à la poursuite des investissements de remise à niveau du matériel informatique et téléphonie ainsi que du mobilier.

- oOo -



Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (J. Giraud).*

**RAPPORTEUR : Philippe GALLES**

**Affaire n° 22-025 : Modification des subventions aux associations dans le cadre des dispositifs chèques sport et tickets relais club 2021**

Philippe GALLES explique que, par délibération n°21-109 du 13 décembre 2021, le conseil municipal a attribué les subventions « chèques sport » et « tickets relais club » aux associations sportives pour l'année 2021. Le tableau annexé à la délibération précitée étant faux, il convient d'ajuster les montants des subventions.

Il est donc proposé, en fonction de la situation de chaque association, de créditer ou recouvrer le montant correspondant aux variations des subventions « Chèque Sport » et « Tickets relais Clubs ».

- oOo -

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).*

**RAPPORTEUR : Philippe GALLES**

**Affaire n° 22-026 : Subventions de fonctionnement aux associations**

Philippe GALLES explique que la Ville s'attache à soutenir les actions des associations en leur accordant des aides matérielles et logistiques. Ce soutien s'accompagne également, pour un certain nombre d'entre elles, de versements de subventions permettant d'assurer leur fonctionnement courant. Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir attribuer pour l'exercice 2022 les subventions de fonctionnement réparties dans le tableau ci-annexé.

- oOo -

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole. Elle rappelle le rôle essentiel des associations et le soutien financier très important que la Ville de Blanquefort leur a toujours accordé.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).*

## **RAPPORTEUR : Philippe GALLES**

### **Affaire n° 22-027 : Subventions aux associations pour projets spécifiques**

Philippe GALLES explique que la Ville soutient les associations pour des projets spécifiques : manifestations culturelles, formation des cadres, création d'épreuves sportives tout au long de l'année, etc.

En 2022, il est proposé d'accorder des subventions spécifiques pour les projets suivants :

- PROTECTION CIVILE – ANTENNE BLANQUEFORT : 1 500 euros (actions menées en soutien à la population ukrainienne en partenariat avec la commune, et travail d'accompagnement aux manifestations organisées par les associations blanquefortaises) ;
- ASPHYXIE : 1 000 euros (organisation du Noël d'asphyxie et du festival Jubil' à jongle)
- THÉÂTRE EXPRESSION : 2 500 euros (organisation du festival Gueule d'amateur qui se déroulera en septembre 2022) ;
- CONTES ET CHÂTEAUX : 220 euros (formation des conteuses pour s'adresser spécifiquement aux jeunes publics) ;
- SOCIETE ARTISTIQUE DE BLANQUEFORT (SAB) : 500 euros. Lors de la Fête du patrimoine, cette association organise traditionnellement un concours de peinture jeunes et adultes à la Vacherie. Elle organisera également le Salon des Arts en novembre 2022.
- ESB HANDISPORT : 1 000 euros. Cette association organisera le 4e trophée Thierry CONSTANTIN au complexe sportif de Fongravey en septembre 2022 dans le but de promouvoir le basket fauteuil et sensibiliser la population au handisport ;
- ESB OXYGENE : 1 000 euros (organisation de la traditionnelle course pédestre les Blanquefortaises qui se déroulera le 9 octobre 2022 dans le bois de Tanaïs) ;
- ESB TENNIS : 1 000 euros. Cette association s'engage dans la création d'une section sport santé bien-être encadrée par des éducateurs diplômés.
- ESB INDIAN'S ARC : 5 000 euros. Cette association organisera en lieu et place du traditionnel concours international sur cibles 3D, les finales du Championnat de France sur cibles 3D et championnat de France élit sur cibles 3D du 12 au 14 août 2022 à Tanaïs.
- ESB HANDBALL : 1 000 euros. Cette association s'engage dans la création d'une section sport santé bien-être « Handfit » encadrée par des éducateurs diplômés.

- oOo -

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Elle informe que l'État offre à tout déplacé ukrainien une carte de paiement créditée de 300 euros par mois. La carte n'est pas utilisable le premier mois de l'arrivée en France. Le CCAS de Blanquefort cherche actuellement une solution pour pallier cette carence. Une ligne budgétaire sera dédiée au soutien financier des personnes déplacées. Son montant évoluera en fonction du nombre d'Ukrainiens accueillis à Blanquefort.

- Luc SIBRAC s'enquiert du nombre de familles blanquefortaises s'étant portées volontaires pour accueillir des Ukrainiens.

- Madame le Maire annonce une dizaine de familles. Il est difficile de connaître le nombre exact sachant que les volontaires peuvent désormais s'inscrire via une plateforme en ligne. Certaines familles se sont désistées à la suite de la réunion d'information. Elles ont pris conscience que la question de la durée illimitée d'accueil pouvait poser un problème.

- Emmanuelle PLOUGOULM demande si les Ukrainiens peuvent être hébergés dans des logements vacants.

- Madame le Maire rappelle que 40 000 demandes de logements sont actuellement insatisfaites au sein de Bordeaux Métropole. Mme la Préfète de Gironde a demandé aux collectivités de ne pas solliciter les bailleurs et de conserver les logements d'urgence et de transition pour les personnes répondant aux critères habituels. Pour autant, des hôtels ou auberges de jeunesse peuvent mettre des chambres à disposition. La commune développe actuellement un réseau pour fournir aux familles déplacées des vêtements.

- Sylvie LACOSSE-TERRIN ajoute qu'un système de facturation des soins a été mis en place par la CPAM pour les personnes déplacées. Ces dernières pourront ainsi avoir accès aux soins gratuitement.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).*

#### **RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET**

##### **Affaire n° 22-028 : Actualisation des redevances d'occupation du domaine public**

Karine FAUCONNET annonce que les montants n'ont pas évolué depuis l'an passé. L'actualisation est liée à la prise en compte du marché de Caychac. Pour les droits de place des marchés de plein air, la mention des jours et des horaires n'apparaît plus.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC évoque l'occupation du parking du CESI depuis quelques mois.

- Madame le Maire précise que ces terrains communaux sont occupés illégalement. Comme à chaque fois qu'un délit est constaté, la commune effectue un référé auprès de la justice pour demander le départ des occupants et l'application de la loi. Un huissier se déplace pour relever les identités.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).*

#### **RAPPORTEUR : Patrick BLANC**

##### **Affaire n° 22-029 : Convention d'objectifs entre l'A'Urba et la ville**

Patrick BLANC explique que cette délibération a pour but d'autoriser Karine FAUCONNET à signaler la convention et à verser une subvention de 20 000 euros à l'agence d'urbanisme. La Ville de Blanquefort demande à l'A'Urba de travailler au projet de Caychac : réflexion sociologique, technique, architecturale, paysagère et juridique sur le devenir de ce secteur. Évidemment, les décisions relèveront de la commune, et non de l'A'Urba. Pour rappel, tous les

travaux effectués par l'A'Urba pour le compte de la ville sont consultables par les élus en prenant rendez-vous auprès du service de l'urbanisme.

- oOo -

Madame le Maire remercie Patrick BLANC pour sa présentation et ouvre le débat.

- Marc FRANÇOIS annonce qu'il s'abstiendra sur cette délibération. Il est étonnant que la Ville finance une agence métropolitaine.

- Emmanuelle PLOUGOULM trouverait intéressant d'organiser une réunion dédiée à la présentation des différents projets relatifs au réaménagement du bourg de Caychac.

- Patrick BLANC se dit favorable à la présentation des projets dès lors que ceux-ci auront atteint un certain niveau de maturité : Château Cambon, école de Caychac, rénovation de la rue de la Rivière, stade Lucien Caillaud, etc. L'idée est de créer un quartier qui présentera tous les avantages des lotissements et des hameaux de Blanquefort, sans en avoir les inconvénients. Le projet s'étalera sur deux ou trois ans.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 3 abstentions (E. Plougoulm, M. François et J. Rumeau), 1 ne prend pas part au vote (V. Ferreira) et 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).*

#### **RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

#### **Affaire n° 22-030 : Convention relative au Fonds Local d'Aide aux Jeunes (FLAJ)**

Jean-Claude MARSAULT explique que les aides du fonds local d'aide à l'insertion des jeunes en difficulté (FLAJ), dont la gestion est assurée par la Mission Locale Technowest, complètent les dispositifs existants. Ils répondent à des demandes que le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) ne pourrait pas financer dans son intégralité.

Ces aides sont attribuées aux jeunes de 18 à 25 ans, français ou étrangers en situation de séjour régulier en France, qui connaissent des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. Il s'agit soit de mesures d'accompagnement, soit d'aides individuelles.

L'abondement financier par la Ville de Blanquefort du Fonds Local d'Aide aux Jeunes Mission Locale Technowest au titre de l'année 2022 s'élève à 3 504,60 euros. Le calcul est basé sur le nombre de jeunes par collectivité. Seize collectivités participent au projet.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).*

**RAPPORTEUR : Madame le Maire**

**Affaire n° 22-031 : Convention de partenariat avec l'association Pour la vie**

Madame le Maire explique que l'association « Pour la Vie » a pour objectif de recycler des appareils inutilisables, afin de financer des projets pour les enfants atteints de myopathie de Duchesne. La ville de Blanquefort souhaiterait remettre à l'association les téléphones portables trouvés et non réclamés, à l'issue de la période de conservation d'un an.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).*

**RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

**Affaire n° 22-032 : Adhésion à l'association Colosse aux pieds d'argile**

Jean-Claude MARSAULT indique que la collectivité souhaite adhérer à cette association pour un montant de 150 euros par an. L'association Colosse aux pieds d'Argile agit pour prévenir les risques de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement en milieu sportif. Elle propose des formations pour les professionnels, ainsi que de l'accompagnement et de l'aide aux victimes.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole. Madame le Maire précise qu'en 2022, le service prévention/médiation de la ville axera son action sur la prévention des harcèlements de tous types : cyber-harcèlement, harcèlement scolaire, etc.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).*

**RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

**Affaire n° 22-033 : Autorisation de vente et de don des documents retirés des collections de la médiathèque**

Jean-Claude MARSAULT annonce que la médiathèque propose pour l'année 2022 d'organiser la vente à prix symbolique d'ouvrages désherbés. Cette vente se déroulera dans la salle Annie Aubert et le hall des Colonnes, le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 de 16h à 19h et le samedi 2 juillet 2022 de 10h à 16h. Il est proposé de fixer le prix de vente à 1 euro par document (livres et CD). La vente est réservée aux particuliers. Une partie des documents qui n'aura pas été vendue sera léguée sous forme de don aux bibliothèques et centres de documentation des écoles, collèges et lycées de la Ville, aux résidences de personnes âgées ou aux associations humanitaires et caritatives. Le reste des documents sera recyclé par l'entreprise sociale et solidaire Le Livre vert.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).*

### **RAPPORTEUR : Isabelle MAILLÉ**

#### **Affaire n° 22-034 : Plan d'aménagement forestier de Tanaïs**

Isabelle MAILLÉ explique que la forêt communale de Tanaïs est un espace naturel sensible. Au regard de toutes ses qualités écologiques, elle constitue un patrimoine d'intérêt collectif qu'il est nécessaire de préserver. La forêt communale de Blanquefort bénéficie également du régime forestier depuis l'arrêté préfectoral du 20 août 2019.

A ce titre, un plan d'aménagement forestier doit être établi par l'Office National des Forêts, puis validé en délibération du conseil municipal. Il sera ensuite approuvé par arrêté préfectoral. Le plan d'aménagement forestier constitue un document d'objectifs qui planifie sur les 20 ans à venir la gestion de la forêt. Sachant que cette forêt n'a pas vocation à la production, il a été possible de reprendre les éléments du plan de gestion écologique déjà établi dans le cadre de l'espace naturel sensible.

Le plan d'aménagement forestier vient apporter des compléments concernant :

- La sécurité des usagers ;
- Le risque feu de forêt ;
- L'occupation du domaine forestier par l'association Indian's Arc. Une convention d'occupation doit être signée par la ville, le bénéficiaire et l'ONF.

- oOo -

Madame le Maire remercie Isabelle MAILLÉ pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).*

### **RAPPORTEUR : Isabelle MAILLÉ**

#### **Affaire n° 22-035 : Nouveau périmètre d'espace naturel sensible de Tanaïs**

Isabelle MAILLÉ explique que la présente délibération vient modifier la délibération initiale n°20-099. En effet, les bâtiments et les espaces dédiés à un autre usage que la préservation des milieux naturels et non ouverts au public, ne peuvent bénéficier du statut Espaces Naturels Sensibles et des aides financières départementales afférentes. Il convient donc de modifier le périmètre ENS du site de Tanaïs.

Sont retirés du périmètre les éléments suivants :

- L'ensemble des constructions, à l'exception de la Tisanerie qui est exclusivement dédiée à l'animation du site. Le château de Tanais et la salle de réception sont retirés du périmètre ;
- La couveuse espace-test agricole ;
- Le périmètre de 5 hectares concédé actuellement à l'Association Indian's Arc dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

- oOo -

Madame le Maire remercie Isabelle MAILLÉ pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).*

### **RAPPORTEUR : Patrick BLANC**

#### **Affaire n° 22-036 : Acquisition parcelle CS-118 Avenue de la Salle de Breillan**

Patrick BLANC rappelle que la commune a mis en place une veille foncière sur les zones non urbanisées. Grâce à cette veille, les services ont appris que la parcelle CS 118, c'est-à-dire le triangle situé au bout de l'avenue de la Salle de Breillan, en face du terrain Émile Miart, allait être mise en vente au prix de 45 000 euros par son propriétaire particulier. Ne sachant pas quel allait être le devenir de ce terrain, la commune a demandé à la SAFER de préempter en révision de prix. En tenant compte des frais d'acquisition, la SAFER prévoit de céder ce bien pour un montant de 23 758 euros, soit 3,70 euros par m<sup>2</sup>.

Aussi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte d'achat, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

- oOo -

Madame le Maire remercie Patrick BLANC pour sa présentation et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC imagine, étant donné le prix, que le terrain n'est pas constructible.
- Patrick BLANC confirme que ce terrain n'a jamais été constructible. Il est utilisé pour stationner les véhicules des visiteurs qui se rendent au centre équestre ou aux tournois de football.
- Philippe GALLES ajoute que la Ville n'a aucune intention de goudronner ce terrain. Cet espace ne présente pas d'intérêt en matière de faune et de flore. La commune a décidé de l'acquérir pour sécuriser l'avenue de la Salle de Breillan au moment des manifestations.
- Marc FRANÇOIS suggère de profiter de cette acquisition pour envisager un aménagement de la rue qui mène au centre hippique. Le double sens de circulation peut parfois être dangereux.
- Madame le Maire est d'accord avec l'idée d'un sens unique.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).*

**RAPPORTEUR : Patrick BLANC**

**Affaire n° 22-037 : Modification de la délibération sur la cession de la parcelle CM45**

Patrick BLANC explique que cette délibération annule et remplace une délibération votée en 2021. Dans cette précédente délibération, il était indiqué que la commune vend à Nexity la parcelle CM 45 située rue Michel Montaigne pour un projet de lotissement. Or, l'acquéreur n'est pas Nexity, mais une de ses filiales, en l'occurrence « Foncier Conseil – Société en nom collectif ».

- oOo -

Madame le Maire remercie Patrick BLANC pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour, 2 abstentions (L. Sibrac et F. Bonnot) et 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).*

**RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET**

**Affaire n° 22-038 : Comité Social Territorial : nombre de représentants et paritarisme**

Karine FAUCONNET explique que le Comité Social Territorial est le fruit de la fusion entre le Comité Technique et le Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail (CHSCT). Cette fusion interviendra à l'issue des élections professionnelles du 8 décembre 2022.

Il est demandé au conseil municipal de déterminer les modalités de fonctionnement du CST comme suit :

- Création d'un Comité Social Commun entre la Ville et le CCAS ;
- Maintien du paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- Maintien du recueil de l'avis de chacun des deux collèges ;
- Fixation du nombre de représentants titulaires au CST à 5, en nombre égal, pour les représentants de la collectivité et les représentants suppléants des deux collèges.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).*

**RAPPORTEUR : Pierre LABORDE**

**Affaire n° 22-039 : Modification du tableau des effectifs**

Pierre LABORDE propose de modifier le tableau des effectifs avec la création de deux postes d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet et d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe à temps complet (changement de filière de l'agent concerné).



- oOo -

Madame le Maire remercie Pierre LABORDE pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).*

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire lève la séance à 19h45.

**Pour information** : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.